



2019

RAPPORT DE RESPONSABILITÉ SOCIÉTALE D'ENTREPRISE



Au service des territoires
et des exportations

Préambule

Paris, le 23 avril 2020

Covid-19

Ce rapport RSE a été rédigé avant le confinement généralisé en France consécutif à l'épidémie de coronavirus et nous avons fait le choix de maintenir sa publication au cœur de cette période. Il va sans dire que cette crise sanitaire exceptionnelle va conduire SFIL à s'interroger sur la meilleure valorisation de ses atouts pour assurer au mieux la conduite de ses missions de politique publique en s'appuyant sur son attachement RSE.

Dès le début de la crise, SFIL a suivi les recommandations du gouvernement français et a très rapidement adapté son mode de fonctionnement afin d'assurer au mieux la protection de la santé de ses collaborateurs et de leurs proches, tout en maintenant la continuité opérationnelle.

L'expérience de la crise et la démonstration de la capacité de SFIL à fonctionner en quasi-totalité avec des collaborateurs en télétravail vont conduire notre groupe à revisiter son lien entre lieu de travail, usages professionnels, dynamique managériale et autonomie des individus.

Nous sommes convaincus que la conduite d'une politique humaine responsable au sein de SFIL, exposée dans ce présent rapport, a grandement contribué à la rapidité de notre capacité d'adaptation. Dans cette continuité, nous sommes particulièrement attachés à l'accompagnement de nos collaborateurs pendant le confinement avec, par exemple, le déploiement d'un baromètre « comment allez-vous ? » et d'une ligne dédiée d'écoute et de soutien psychologique.

Nous poursuivrons cette vigilance dans la conduite des plans de sortie du confinement avec l'attention portée à la sécurité sanitaire et à la situation individuelle de nos salariés. Nous réaffirmons notre responsabilité sociétale en maintenant notre dynamique d'embauche.

Dès à présent, SFIL, en tant que premier prêteur aux hôpitaux publics en France en lien avec son partenaire La Banque Postale, est pleinement mobilisée pour répondre aux besoins exceptionnels de ces acteurs au centre de la lutte contre l'épidémie. SFIL apporte en effet dès maintenant à l'ensemble des établissements de santé de son portefeuille (hôpitaux publics ou privés d'intérêt collectifs, maisons de retraite, EPHAD et établissements médico-sociaux) une offre de délais de paiement sans aucun frais pour les échéances du deuxième trimestre 2020.

Au-delà de cette action immédiate, le groupe SFIL, fort de son modèle de banque publique de développement très résilient dans le contexte de crise actuel, de sa situation de liquidité confortable et de son attachement encore renforcé au développement de sa franchise RSE, jouera pleinement son rôle lors de la phase de relance économique qui suivra cette phase d'urgence pour les hôpitaux, les collectivités locales et les grands exportateurs.

Nous vous présenterons ces nouveaux défis et les résultats obtenus dans notre troisième rapport RSE.

**Philippe Mills - directeur général &
François Laugier - directeur général adjoint**

Sommaire dynamique



Cliquez sur le nom d'une partie pour y accéder directement



Cliquez sur ce symbole en haut à droite de chaque page pour retourner au sommaire

ÉDITO : « AGIR POUR UN MONDE PLUS DURABLE EN SERVANT L'INTÉRÊT GÉNÉRAL »

7

IDENTITÉ ET GOUVERNANCE

13

PREMIER AXE : LA CONDUITE DE MISSIONS DE POLITIQUE PUBLIQUE

21

1. Le financement responsable du développement des territoires 23
2. Le soutien aux exportations publiques françaises 29
3. Une nouvelle offre d'instruments de financement répondant à l'engagement RSE du groupe SFIL 30
4. Risques et critères extra-financiers 32
5. Les indicateurs RSE 2019 33
6. Les perspectives 2020 34

DEUXIÈME AXE : LE DÉPLOIEMENT DE POLITIQUES INTERNES

37

1. Conduire l'activité avec transparence 39
2. Une politique de Ressources Humaines responsable 40
3. Emissions carbone : bilan 2019 et actions de réduction de CO₂ 46
4. Les indicateurs RSE 2019 48
5. Les perspectives 2020 49

TROISIÈME AXE : L'ENGAGEMENT DE NOS COLLABORATEURS

51

1. Mécénat pour l'égalité des chances et favoriser l'emploi de tous 54
2. Enjeux environnementaux et amélioration des modes de consommation 55
3. Cohésion sociale et solidarité 57
4. Les indicateurs RSE 2019 58
5. Les perspectives 2020 58



Édito

AGIR POUR UN MONDE PLUS DURABLE EN SERVANT L'INTÉRÊT GÉNÉRAL

Voici le deuxième rapport de Responsabilité Sociétale d'Entreprise du groupe SFIL.

Depuis la première édition, publiée en septembre 2019, notre banque poursuit résolument le dessein clair et ambitieux qu'elle s'est fixé : agir de façon responsable pour un monde plus durable en servant l'intérêt général sur le long terme. C'est une démarche exigeante et inspirante, qui découle logiquement de notre ADN de banque publique de développement, dans laquelle s'engage l'ensemble de nos équipes.

Notre adhésion en 2018 au Pacte Mondial des Nations-Unies participe de cette ambition. Avec 9 objectifs de développement durable prioritaires intégrés à notre stratégie, nous souhaitons progresser sur les enjeux majeurs auxquels notre société est confrontée.

Notre politique RSE en 2019 a été marquée par plusieurs avancées majeures :

- *La mise en place d'une gouvernance RSE dédiée,*
- *La réalisation de notre premier bilan carbone,*
- *Le lancement réussi de nos émissions obligataires durables : après le grand succès rencontré en février par notre première émission sociale, premier covered bond européen dédié exclusivement au financement des hôpitaux publics, notre banque a pleinement réussi sa première émission obligataire verte « Green bond » en novembre.*

En mai, nous avons lancé notre offre de prêts verts destinée aux collectivités territoriales et leurs groupements, dans le cadre du partenariat de SFIL avec La Banque Postale. Les projets éligibles aux prêts verts concernent les investissements dans des projets de mobilité propre, d'eau et d'assainissement, de valorisation des déchets, de construction et de rénovation énergétique des bâtiments publics et de production d'énergie renouvelable.

Toutes ces actions traduisent notre volonté de soutenir le développement des investissements contribuant à des objectifs de développement durable en dirigeant les flux financiers vers des activités durables.

**Philippe Mills – directeur général &
François Laugier – directeur général adjoint**

Une année de RSE chez SFIL : les faits marquants 2019 en bref

FÉVRIER



Lancement de la première émission obligataire thématique du groupe SFIL, sous le format d'obligations foncières sociales CAFFIL, pour un montant d'EUR 1 milliard, sur une maturité de 8 ans. Il s'agit de la première émission sociale en Europe exclusivement dédiée au financement des hôpitaux publics, ainsi que de la première émission sécurisée durable réalisée par un émetteur français.

MARS

Sustainable Investment Forum Europe

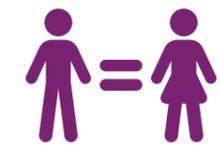
Participation de SFIL au 2^e Sustainable Investment Forum Europe à Paris, qui a réuni les acteurs majeurs de l'investissement européen et mondial, des organes gouvernementaux et des think thank, dans le but d'échanger, partager des idées et trouver des solutions concrètes pour avancer en matière de finance verte en réponse à l'urgence climatique et suite aux accords de Paris sur le climat, signés en 2015.

MAI



Baromètre social : afin de s'assurer que les actions entreprises répondent aux besoins et attentes des collaborateurs, SFIL reconduit un baromètre social qui lui permet, tous les deux ans, de s'assurer que les politiques déployées sont concluantes et de les adapter si nécessaire. En 2019, les résultats sont meilleurs qu'en 2017.

JUIN



SFIL publie le niveau de son index d'égalité femmes-hommes, qui atteint 92 points sur 100 pour 2019, soit une hausse de 5 points par rapport à l'année précédente. Cet index contribue à la mesure des engagements pris par SFIL depuis plusieurs années en matière d'égalité professionnelle et met en avant la politique menée par l'entreprise pour encourager la promotion des femmes.

novethic cercle

SFIL rejoint le Cercle des Institutionnels de Novethic qui réunit les investisseurs de long terme désireux de renforcer leur engagement sur la finance durable et affirme son ambition de devenir un acteur majeur de cet écosystème.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Lancement d'une offre de prêts verts pour les collectivités locales, dans le cadre du partenariat entre SFIL et La Banque Postale

Lancement d'une offre de prêts verts destinée aux collectivités territoriales et leurs groupements, dans le cadre du partenariat de SFIL avec La Banque Postale. Les projets éligibles aux prêts verts concernent les investissements dans des projets de mobilité propre, d'eau et d'assainissement, de valorisation des déchets, de construction et de rénovation énergétique des bâtiments publics et de production d'énergie renouvelable.

JUILLET



Dans le cadre du renforcement de sa démarche RSE, **SFIL effectue la première mesure de ses émissions de gaz à effet de serre**, selon les trois scopes d'émissions, hors investissements.

SEPTEMBRE



Publication le 30 septembre du **premier rapport de Responsabilité Sociétale d'Entreprise de SFIL** ; également première communication sur le Progrès dans le cadre de son adhésion en 2018 au programme du Global Compact des Nations Unies.

A la même période, **SFIL publie également sa stratégie sociale et environnementale**, qui décline ses objectifs et ses ambitions en termes de RSE selon 3 axes cohérents, en accord avec les Objectifs de Développement Durable des Nations Unies.



OCTOBRE



SFIL s'engage à réduire son empreinte carbone d'au moins 15 % en 3 ans et lance des actions concrètes de réduction de CO₂, parmi lesquelles l'évolution de sa politique voyages et la renégociation de contrats avec certains de ses fournisseurs stratégiques.

NOVEMBRE



Lancement par SFIL de la première émission obligatoire verte française dédiée exclusivement au financement d'investissements verts des collectivités territoriales et leurs groupements, émise sous format d'obligations foncières, avec une maturité de 10 ans pour un montant de 750 millions d'euros. C'est aussi au niveau européen la première émission verte d'obligation sécurisée secteur public.



SFIL s'est associée à la Semaine Européenne de la Réduction des Déchets et a organisé un ensemble d'actions de sensibilisation sur le thème de la réduction des déchets, parmi lesquelles un atelier de réparation d'objets électriques et électroniques défectueux, durant lequel les collaborateurs ont pu faire réparer gratuitement leurs appareils.

DÉCEMBRE



SFIL a soutenu la 2^e édition du Festival Droits des Femmes et Cinéma, organisé du 2 au 6 décembre 2019 à Paris, et a réitéré pour la 2^e année consécutive son engagement à faire progresser l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.



IDENTITÉ ET GOUVERNANCE

Notre raison d'être : financer un avenir durable

« Financer un avenir durable en soutenant de manière pérenne et responsable le développement des territoires et l'activité internationale des grandes entreprises »

Pour mémoire, SFIL a été agréée par le Collège de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution en qualité de banque le 16 janvier 2013.

Un actionariat entièrement public

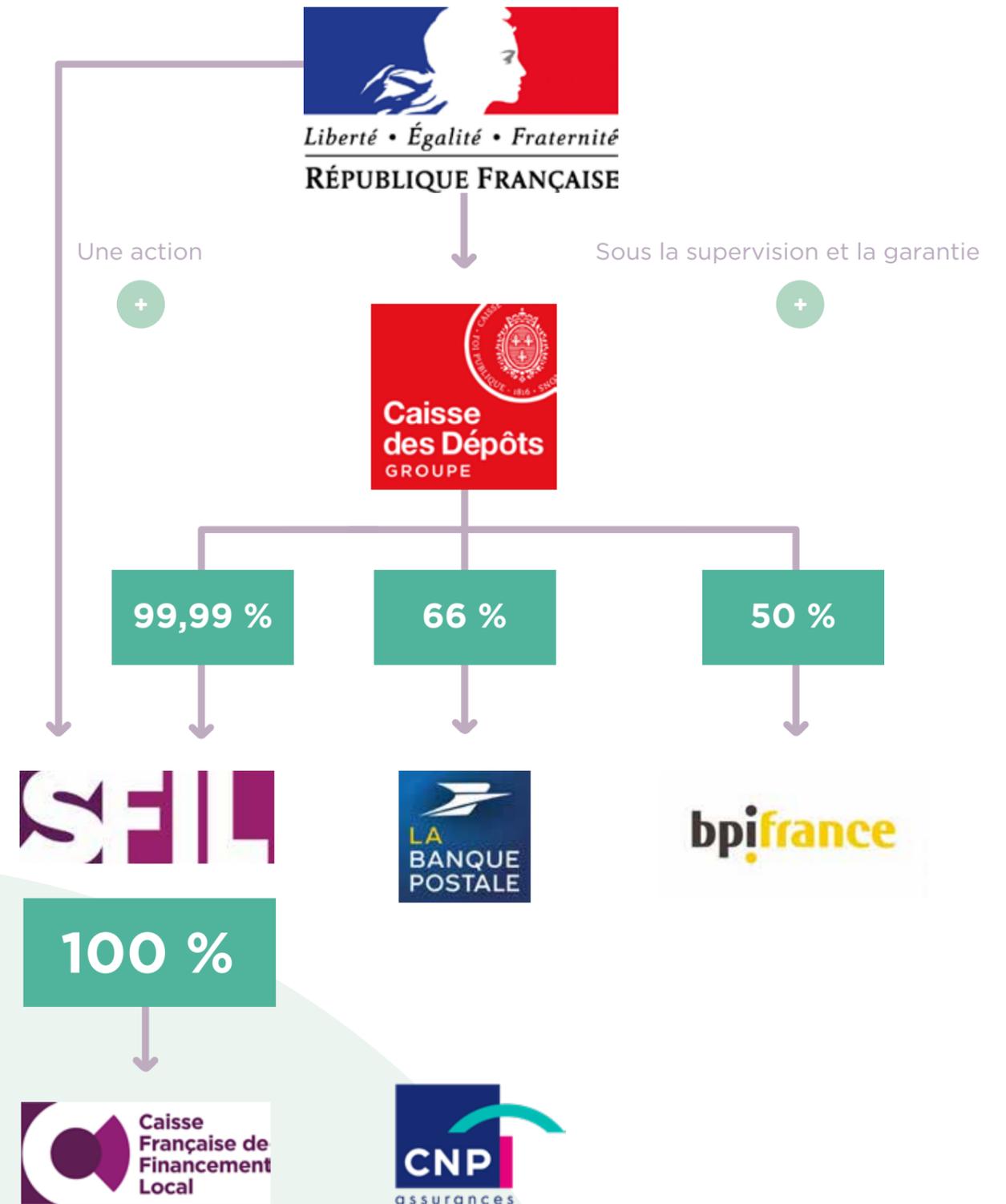
Depuis la création de SFIL, l'État joue un rôle particulier en ayant apporté 75 % du capital et fourni aux autorités prudentielles, en tant qu'actionnaire de référence, un engagement fort de soutien financier, en conformité avec la réglementation bancaire.

La Caisse des Dépôts (CDC) et La Banque Postale (LBP) détiennent respectivement 20 % et 5 % du capital de la société. Cet actionariat intégralement public, et qui le restera dans le cadre du projet annoncé en 2018 et à de la signature le 4 mars 2020 d'un accord engageant entre actionnaires consistant à confier le contrôle de SFIL à la Caisse des Dépôts (voir ci-après le schéma de l'évolution capitalistique), est l'une des caractéristiques du modèle de banque publique de développement dans lequel s'inscrit SFIL.

AVANT



APRÈS



L'objectif des banques publiques de développement n'est pas de maximiser leur rentabilité ou leur part de marché mais d'assurer des missions de politiques publiques confiées par les pouvoirs publics (État, région ou collectivités) pour pallier des défaillances de marché identifiées, tout en assurant les conditions de leur propre viabilité. Ainsi, SFIL est une des composantes clés du dispositif de financement des collectivités territoriales et des établissements publics de santé mis en place début 2013 afin d'apporter une réponse durable à la raréfaction de l'offre de financement long terme pour le secteur public local.

Une gouvernance développée autour d'un dialogue avec ses parties prenantes

Directement supervisée par la Banque Centrale Européenne (BCE) depuis novembre 2014 dans

le cadre du Mécanisme de Surveillance Unique, l'organisation de la gouvernance du Groupe est encadrée par un dispositif de contrôle interne défini conformément au Code monétaire et financier et à l'arrêté du 3 novembre 2014. En outre, les règles de gouvernance sont structurées tant au regard des dispositions ou des orientations ponctuelles de la BCE et de l'Autorité bancaire européenne qu'en référence au Code Afep/Medef dans lequel la RSE est formellement intégrée depuis 2016. Ce dispositif de contrôle interne est ainsi régulièrement amélioré par la direction générale et l'ensemble des collaborateurs de SFIL, ou sous l'impulsion de son conseil d'administration.

CONSEIL D'ADMINISTRATION Composition du conseil d'administration*

CHANTAL LORY
Présidente

PHILIPPE MILLS
Directeur général

5
administrateurs indépendants

Jean-Pierre Balligand
Cathy Kopp
Françoise de Panafieu
Pierre Sorbets



5
administrateurs représentant les salariés

Pascal Cardineaud
Marion Domalain
Frédéric Guillemin
Thomas Morisse
Sandrine Péraud-Chemla

4 administrateurs représentant les actionnaires

ÉTAT
REPRÉSENTÉ PAR
Élodie Boulch

REPRÉSENTANT
LA BANQUE
POSTALE
Serge Bayard

REPRÉSENTANT
DE LA CAISSE
DES DÉPÔTS
Virginie Fernandes

NOMMÉ PAR
PROPOSITION DE
L'ÉTAT
Gabriel Cumenge

50%
indépendance

50%
de femmes

93%
taux d'assiduité

54 ans
âge moyen

4 ans
durée moyenne
de mandat

* Hors administrateurs représentant les salariés



**5 RÉUNIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION EN 2019**



7 FEMMES & 8 HOMMES



15 ADMINISTRATEURS

Dont 5 administrateurs indépendants et 5 administrateurs représentant les salariés. Un représentant du comité social et économique assiste avec voix consultative aux séances du conseil d'administration.



4 COMITÉS SPÉCIALISÉS

4 comités spécialisés

Quatre comités, créés par le conseil d'administration, sont chargés d'assister ce dernier. Les membres sont issus du conseil d'administration mais n'exercent pas de fonction au sein de la direction de la société. Ils sont choisis en fonction de leurs compétences (domaines financiers, bancaires, gestion des ressources humaines, etc.) et de la contribution qu'ils peuvent apporter à l'exercice de la mission du comité considéré.

- **Le comité des risques et du contrôle interne** : il définit le profil de risque du Groupe, valide et veille au respect des dispositifs de maîtrise des risques,

- **Le comité des comptes** : il traite de la situation financière avec l'étude des arrêtés comptables, des comptes rendus des commissaires aux comptes, des prévisions budgétaires, etc,

- **Le comité des rémunérations** : il actualise les politiques de rémunération pour répondre aux axes d'amélioration identifiés par le comité des risques et du contrôle interne.

Il s'entend sur la rémunération de la présidente du conseil d'administration et du directeur général. Il revoit les rémunérations des membres du Comité exécutif,

- **Le comité de gouvernance et des nominations** : il est en charge de l'évaluation générale du fonctionnement du conseil d'administration. En 2018, le comité de gouvernance a élargi ses compétences en RSE, conformément au code Afep/Medef. Sa dénomination deviendra courant 2020 comité de gouvernance, des nominations et de la RSE.

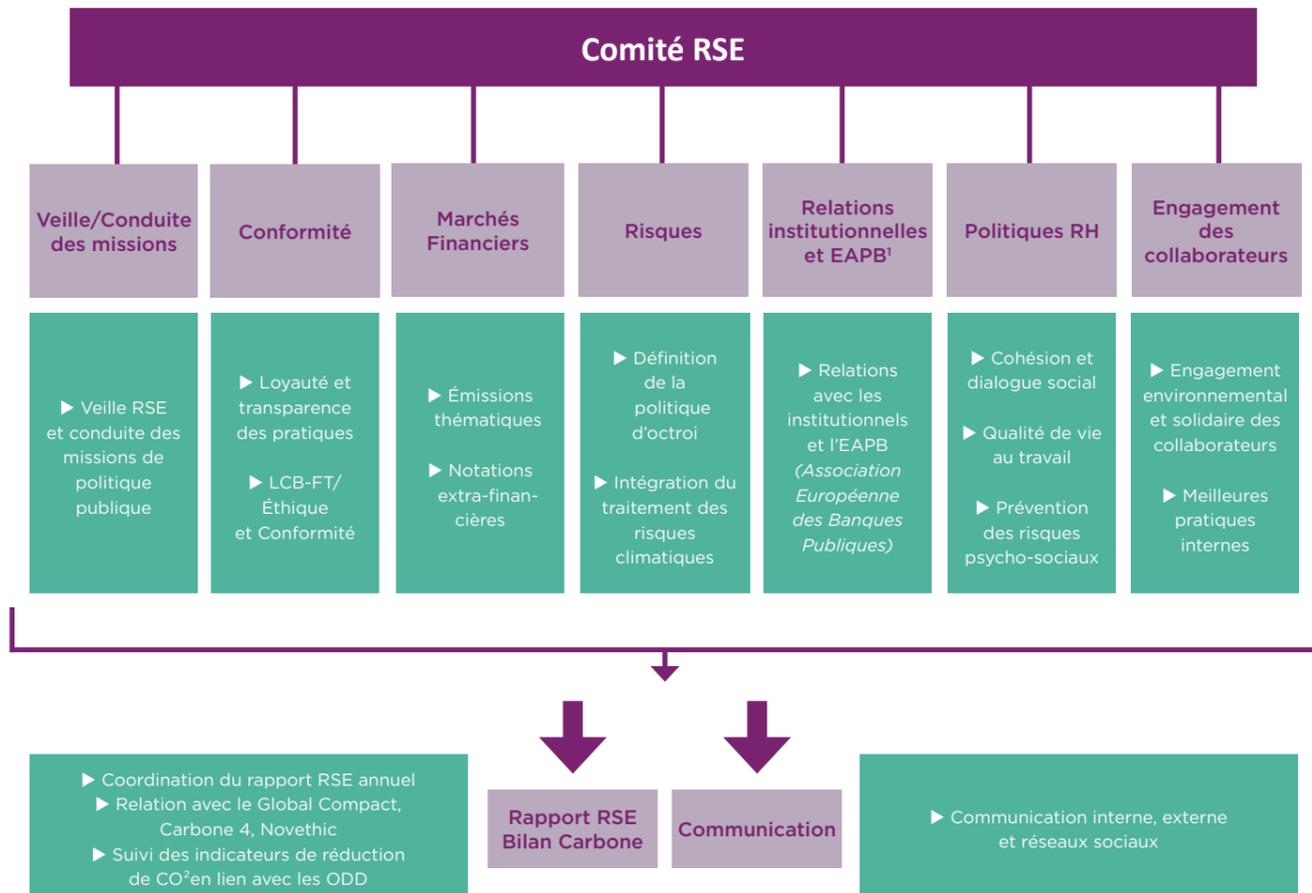
La mise en place d'une politique et d'une gouvernance RSE dédiées

Dans une volonté de renforcer sa démarche et de consolider la coordination et le pilotage du sujet dans son organisation, SFIL a formalisé et publié, en septembre 2019, sa stratégie sociale et environnementale qui définit ses objectifs et ses ambitions en termes de RSE. Dans ce cadre, l'entreprise a notamment identifié les secteurs d'activités qu'elle refuse de financer en raison d'une incompatibilité avec cette stratégie ou avec ses valeurs éthiques. Ces activités comprennent l'exploration et/ou l'extraction de charbon, l'industrie de la fourrure, l'industrie du tabac, l'industrie pornographique et l'industrie des armes controversées et non conventionnelles.

SFIL a également mis en place, le 26 novembre 2019, une gouvernance dédiée à la Responsabilité Sociétale d'Entreprise, coordonné par un Directeur RSE désigné au sein du Comité exécutif.

Dotée d'un comité RSE trimestriel, cette organisation permet de maintenir la dynamique collective nourrie par la motivation des collaborateurs, d'assurer une bonne intégration de la RSE

par l'ensemble des métiers via une démarche transversale et participative, et de couvrir l'ensemble des enjeux afin d'en assurer une vision globale.



La poursuite de notre engagement dans le Pacte Mondial des Nations Unies

SFIL a adhéré en octobre 2018 au Pacte Mondial des Nations Unies, et applique les 10 principes relatifs au respect des Droits Humains, aux normes internationales du travail, à l'environnement et à la lutte contre la corruption. Elle a renouvelé cet engagement en 2019.



De plus, SFIL continue à intégrer durablement dans son fonctionnement et sa culture les Objectifs de Développement Durable (ODD) des Nations Unies, parmi lesquels 9 ont été priorisés et font l'objet d'actions et d'indicateurs spécifiques, présentés à la fin de chaque axe du présent rapport.



Notations extra-financières

La notation extra-financière est une évaluation qui ne se base pas uniquement sur les performances économiques d'une entreprise, mais aussi sur son engagement sociétal et son gouvernement d'entreprise, son respect des valeurs sociales et son comportement vis-à-vis de l'environnement.

- **ISS : Prime C pour CAFFIL**
- **MSCI : AA pour CAFFIL**
- **IMUG : Positive BBB, pour les obligations émises par CAFFIL**

Les notes extra-financières obtenues par le groupe SFIL, en hausse par rapport aux années précédentes, reflètent le renforcement de son engagement en termes de RSE et sont en ligne avec son ADN de banque publique de développement.



Sébastien
Responsable analyse risque crédit secteur public local



Vincent
Chargé d'opérations middle office



Ralf
Responsable relations investisseurs



Peggy
Chargée d'affaires ingénierie financière

1^{er} AXE

LA CONDUITE DE MISSIONS DE POLITIQUE PUBLIQUE

Participer de manière responsable à la croissance durable des territoires et de l'économie française

SFIL s'est vu confier deux missions majeures de politique publique par l'État français.

Elle est, d'une part, l'une des composantes essentielles du dispositif de financement des collectivités territoriales et des établissements publics de santé mis en place début 2013 afin d'apporter une réponse durable à la raréfaction de l'offre de financement long terme pour le secteur public local.

Elle participe ainsi au financement des collectivités territoriales et leurs groupements, et des hôpitaux publics. À travers cette mission, SFIL joue un rôle clé dans le financement de projets verts et sociaux, tels que la rénovation d'hôpitaux, la création de réseaux de transports publics écologiques ou encore la mise aux normes de systèmes de gestion des déchets et de recyclage.

D'autre part, elle s'est également vu confier la mission de refinancer les grands contrats de crédit export dans le cadre d'un dispositif de place visant à renforcer la compétitivité de l'industrie française à l'export.

Enfin, elle contribue également à faire croître le marché des émissions thématiques durables et à développer l'écosystème de la finance responsable, engagement renforcé par son adhésion au Cercle des Institutionnels de Novethic, et à la communauté Finance for Tomorrow, annoncées en 2019.



1. Le financement responsable du développement des territoires

Premier financeur du Secteur Public Local, le groupe SFIL a accompagné, avec son partenaire la Banque Postale, le développement des collectivités territoriales et des établissements publics de santé français à hauteur de **EUR 5,7 milliards de financements en 2019**, un montant inégalé depuis la création du dispositif en 2013, en raison notamment :

- D'une année pré-électorale favorable au recours à l'emprunt par les collectivités territoriales et leurs groupements,
- D'une anticipation de leurs besoins de financement,
- De leur très bonne situation financière,
- D'un contexte de taux qui rend aisé la soutenabilité de la dette.

UNE OFFRE ACCESSIBLE AU PLUS GRAND NOMBRE

Le dispositif SFIL-LBP vise à permettre à tous les emprunteurs du Secteur Public Local, quelle que soit leur taille, d'accéder aux financements nécessaires à leur développement, avec une gamme de prêts simple et transparente, et adaptée à tous.

Régions, départements, métropoles, mais surtout petites communes, organismes d'aide sociale ou encore services de lutte contre l'incendie, parmi d'autres : l'offre est accessible dès 40 000 € afin de répondre aux besoins du plus grand nombre d'acteurs locaux et d'accompagner l'amélioration du cadre de vie de toutes les collectivités françaises. En 2019, 1 903 collectivités territoriales et leurs groupements ont bénéficié d'un financement du dispositif SFIL/LBP.

LE LANCEMENT D'UNE OFFRE DE PRÊTS VERTS

L'année 2019 a été marquée par l'élargissement de la gamme de prêts proposés aux collectivités territoriales et leurs groupements, avec la mise en place de prêts verts, en partenariat avec la Banque Postale, visant à valoriser certains de leurs investissements et à mettre en exergue leurs finalités environnementales.

À l'image des autres prêts proposés au Secteur Public Local, le dispositif SFIL/LBP démocratise l'accès à ces financements en proposant une offre adaptée à des collectivités territoriales et groupements de toutes tailles.



collectivités financées

5,7 Md€

de nouveaux prêts au Secteur Public Local

650 M€

de prêts au secteur de la santé publique

+ d'1 prêt sur 3

octroyé aux communes de moins de 5000 habitants

DOMAINES D'INTERVENTIONS DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS IDENTIFIÉS



L'identification de ces champs d'intervention a permis de définir le cadre du prêt vert qui se divise en cinq thèmes distincts :

- Énergies renouvelables,
- Gestion durable de l'eau et de l'assainissement,
- Gestion et valorisation des déchets,
- Mobilité douce et transports propres,
- Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain.

Les collectivités locales et leurs groupements peuvent ainsi financer par un prêt vert leurs investissements ayant une contribution environnementale sur ces thèmes.

À l'image des autres prêts proposés au Secteur Public Local, le dispositif SFIL/LBP démocratise l'accès à ces financements en proposant une offre adaptée aux collectivités territoriales et groupements de toutes tailles. Avec cette nouvelle gamme, le dispositif SFIL/LBP a adapté son approche de commercialisation en renforçant l'identification de la finalité des financements qu'il accorde, afin d'en mesurer l'impact écologique en ligne avec sa stratégie RSE.

Les collectivités territoriales et leurs groupements ayant souscrit un prêt vert sont sollicitées, lors de la signature de leur contrat de prêt, afin de fournir un ensemble d'indicateurs concrets qui permettront entre autres de mesurer l'impact du projet financé, en particulier le volume d'émissions de CO₂ évitées.

Avec une commercialisation lancée en mai 2019, la production des prêts verts concerne déjà des projets répartis dans les 14 régions métropolitaines.

THÈMES DE FINANCEMENT DU PRÊT VERT	CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE CIBLÉE
 Énergies renouvelables	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des énergies renouvelables dans les territoires contribuant aux objectifs de réduction des énergies fossiles dans le mix énergétique français pour la production d'électricité et de chaleur.
 Gestion durable de l'eau et de l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> • Actions de préservation des milieux aquatiques et de la biodiversité dans les milieux naturels et participation à la prévention des inondations, • Mise en place et maintien en milieu urbain d'un système efficient allant de la production d'eau potable au rejet des eaux usées, contribuant ainsi à la préservation de la ressource en eau et à sa qualité.
 Gestion et valorisation des déchets	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en place et maintien d'un système de collecte des déchets efficient et favorisant notamment le tri des déchets, • Développement du recyclage et de la valorisation organique ou énergétique.
 Mobilité douce et transports propres	<ul style="list-style-type: none"> • Déploiement de solutions de transport individuel ou collectif moins polluantes afin de préserver la qualité de l'air et réduire l'empreinte atmosphérique de la mobilité.
 Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain	<ul style="list-style-type: none"> • Construction d'équipements publics de proximité plus sobres en énergie, • Rénovation et lutte contre les passoires thermiques afin de réduire l'empreinte énergétique du bâti, • Modernisation de l'éclairage public par le développement de solutions moins énergivores.

TOTAL PRÊTS VERTS AU 31/12/2019 : 382 M€

	Exemples de Projets	Indicateurs (Mesure d'impact)
 <p>Énergies renouvelables : 4 contrats 15 M€ (4 %)</p>	<p>PROJET D'EXTENSION D'UN RÉSEAU GÉOTHERMIQUE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Emprunteur : Syndicat Mixte de Géothermie ▶ Montant du projet : 30 M€ ▶ Financement SFIL/LBP octroyé : 10,8 M€ 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Capacité énergétique installée : 11 MW ▶ Tonnes de CO₂ évitées/an : 11 775 ▶ Contribution au projet du dispositif SFIL/ LBP : 37 %
 <p>Gestion durable de l'eau et de l'assainissement : 43 contrats 108 M€ (28,3 %)</p>	<p>PROJET DE RENOUELEMENT DU RÉSEAU D'EAU POTABLE SUR LA COMMUNE DE CHINON</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Emprunteur : Communauté de Communes Chinon, Indre-et-Loire ▶ Montant du projet : 1 M€ ▶ Financement SFIL/LBP octroyé : 1 M€ 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Linéaire de réseau renouvelé : 3 km ▶ Part de renouvellement sur le réseau total : 2,5 % ▶ Volume d'eau produit par le service : 590 195 m³ ▶ Nombre d'habitants desservis par le service : 8 644 ▶ Contribution au projet du dispositif SFIL/ LBP : 100 %
 <p>Gestion et valorisation des déchets : 9 contrats 100 M€ (26,2 %)</p>	<p>PROJET D'INSTALLATION DE POINTS D'APPORT VOLONTAIRE DE COLLECTE DES DÉCHETS</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Emprunteur : Communauté de Communes d'Aure Louron ▶ Montant du projet : 0,7 M€ ▶ Financement SFIL/LBP octroyé : 0,7 M€ 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Volume traité des déchets ménagers et assimilés par le service : 3 941 tonnes/an dont 29 % orientés vers le recyclage et la valorisation organique et 34 % vers la valorisation énergétique ▶ Nombre d'habitants desservis par le service : 6 912 ▶ Contribution au projet du dispositif SFIL/ LBP : 100 %
 <p>Mobilité douce et transports propres : 15 contrats 151 M€ (39,4 %)</p>	<p>PROJET D'ACQUISITIONS DE BUS ÉLECTRIQUES</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Emprunteur : Nantes Métropole ▶ Montant du projet : 40,5 M€ ▶ Financement SFIL/LBP octroyé : 10 M€ 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Longueur de ligne : 7 km ▶ Nombre de passagers moyen par an : 18 250 000 ▶ Tonnes de CO₂ évitées/an : 2 670 ▶ Contribution au projet du dispositif SFIL/ LBP : 25 %
 <p>Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain : 6 contrats 8 M€ (2,1 %)</p>	<p>CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE</p> <ul style="list-style-type: none"> ▶ Emprunteur : Commune de Loos ▶ Montant du projet : 2 M€ ▶ Financement SFIL/LBP octroyé : 2 M€ 	<ul style="list-style-type: none"> ▶ Surface du bâtiment : 739 m² ▶ Performance énergétique : 37,7 kwh/an/m² ▶ Tonnes de CO₂ évitées/an : 6 ▶ Contribution au projet du dispositif SFIL/ LBP : 100 %



LE SOUTIEN AU SECTEUR PUBLIC HOSPITALIER

SFIL est également un acteur majeur du financement des établissements de santé publique français, qui représentent 11 % des prêts commercialisés en 2019, soit près du tiers du financement du secteur.

Le dispositif SFIL-LBP finance des établissements de toute taille, sur l'ensemble du territoire, et concourt ainsi à la réalisation de projets de construction ou de rénovation indispensables au système de santé publique français tels que des unités de soins, des projets socio-éducatifs, la modernisation des réseaux informatiques, etc.

En 2019, 87 établissements publics de santé ont bénéficié d'un financement de la part du dispositif SFIL/LBP. Avec 650 M€ de prêts mis en place, le dispositif a assuré près du tiers du financement du secteur à un taux fixe moyen de 1,05 % avec une durée moyenne de 20 ans. 99 % de ces prêts sont des taux fixes.



87 établissements publics de santé financés

Ce secteur bénéficie également depuis 2019 d'un refinancement en partie amené par les émissions sociales, à l'image de celle de EUR 1 milliard réalisée en février 2019, abordée dans le point 3.

Cette première émission sociale refinance l'ensemble du portefeuille de prêts aux hôpitaux du groupe SFIL, qui se compose de tous les prêts aux hôpitaux publics originés depuis la mise en place du dispositif SFIL-LBP.

Les prêts accordés par SFIL soutiennent l'activité des hôpitaux publics français et les accompagnent dans leurs projets conformément au Code de la Santé Publique, ce qui permet d'assurer :

- L'accès aux services de soin pour tous, gratuitement pour les personnes en situation de difficulté, à tout moment, et pour toutes les spécialités médicales et chirurgicales, quel que soit le diagnostic,
- La recherche, afin d'améliorer continuellement les soins et développer de nouveaux traitements,
- La formation des médecins, sages-femmes, pharmaciens, dentistes, cadres de soins, infirmiers et tout autre personnel médical.

De plus, SFIL prend en compte, dans l'octroi de ses financements, la « Valeur Ajoutée Sanitaire », indicateur clé permettant de mesurer l'importance d'un établissement dans l'offre globale de soins.

Ainsi, tous les prêts aux hôpitaux publics refinancés par le groupe SFIL passent par un processus en deux étapes, pour orienter le financement là où il apporte une forte valeur ajoutée, et pour éviter de financer des surcapacités. Les plans d'investissement des hôpitaux publics sont coordonnés par les Agences Régionales de Santé, qui veillent à ce que les investissements soient conformes aux objectifs généraux de santé publique :

- Examen et validation obligatoires du budget annuel de l'hôpital (État des Prévisions des Recettes et des Dépenses • EPRD) par l'Agence régionale de la santé,
- Examen et validation obligatoires du plan de financement à long terme de l'hôpital (Plan Global de Financement Pluriannuel - PGFP),

Exemple de projet financé par le groupe SFIL

Centre Hospitalier Universitaire de Reims



- Projet financé : construction de nouveaux bâtiments afin de moderniser l'offre de soins,
- Montant du projet : 400 M€,
- Financement LBP/SFIL octroyé : 20 M€.

L'ACCOMPAGNEMENT DU SECTEUR PUBLIC LOCAL À LA DÉMATÉRIALISATION

Sous l'impulsion des directives gouvernementales, le Secteur Public Local est en pleine transition numérique, et la gestion électronique des demandes et des documents gagne fortement du terrain.

Pour accompagner cette évolution, SFIL a travaillé, en 2019, à la finalisation de sa future plateforme internet DigiSFIL à destination des

collectivités territoriales et leurs groupements, et des établissements publics de santé, dont l'objectif principal est de répondre à ce besoin de dématérialisation.

La plateforme, prévue pour déploiement progressif à compter du deuxième semestre 2020, offrira la possibilité aux emprunteurs d'effectuer l'ensemble de leurs démarches et demandes d'opérations, de mettre à jour leurs informations, ou encore de consulter leurs avis d'échéance, dans un objectif d'efficacité opérationnelle, de fiabilité des données et de réduction du nombre de courriers papier actuellement envoyés.



2. Le soutien aux exportations publiques françaises

Dans le cadre de sa seconde mission de politique publique, le groupe SFIL refinance les contrats de crédit-acheteurs assurés par Bpi France Assurance Export (BPIAE) au nom et pour le compte de l'État, contribuant ainsi à l'amélioration de la compétitivité des grands contrats d'exportation des entreprises françaises.

Le volume global de grands crédits export français a significativement diminué en 2019 après une année 2018 exceptionnelle.

Dans ce contexte en réduction, avec un peu plus d'un milliard d'EUR de refinancement en 2019, le refinancement SFIL a maintenu son rôle de premier apporteur en liquidité en contribuant à la liquidité d'environ 40 % des grands crédits exports conclus au cours de l'année.

LES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES DANS LES CRÉDITS EXPORT

Les opérations de crédit export sont encadrées par un ensemble de règles rassemblées dans l'arrangement de l'Organisation de Coopération et de Développement Économique (« OCDE »). Cet arrangement est transposé en droit communautaire européen, et complété par des recommandations, émises par un groupe de travail de l'OCDE, que la France s'est engagée à suivre.

De par ces textes, les opérations de crédit export français obéissent donc à des règles strictes en matière de :

• Normes environnementales et sociales

Tous les dossiers sensibles font l'objet d'une analyse sous l'angle environnemental et social. Selon les impacts potentiels identifiés sur base des analyses disponibles, BPIAE peut exiger la mise en place de mesures correctrices dans le but d'éviter, réduire au minimum, ou atténuer d'éventuels impacts préjudiciables sur le plan environnemental et social, avec des obligations de suivi.

Les projets jugés les plus risqués font quant à eux nécessairement l'objet d'une analyse réalisée par un organisme indépendant. L'évaluation du projet se fait au regard des politiques de sauvegarde de la Banque Mondiale et des normes de performance de la Société Financière Internationale (« IFC »). Dans le cas où la législation locale et autres réglementations pertinentes du pays d'accueil sont moins strictes, il est donc demandé au projet financé d'adhérer à des normes internationales supérieures et plus contraignantes. Dans ce contexte, BPIAE peut exiger du ou des participants au projet qu'ils élaborent de nouveaux plans d'action pour que les projets financés soient conformes aux normes Banque Mondiale ou IFC, et le cas échéant aux bonnes pratiques internationales du secteur. Ces exigences concernent tant la phase de construction et/ou d'exploitation du projet.

• Lutte contre la corruption

Un certain nombre de mesures sont mises en œuvre par BPIAE dans tous les crédits export où SFIL pourrait intervenir, notamment des obligations informatives ou déclaratives concernant :

- la présence ou non d'agents ou d'intermédiaires dans la transaction financée,
- l'absence d'actes de corruption,
- ou une vérification que les exportateurs ne figurent pas sur les listes d'exclusion accessibles au public des grandes institutions financières internationales comme le Groupe Banque mondiale ou les grandes banques régionales de développement (BERD, ADB etc.).

• Soutenabilité de la dette du point de vue des emprunteurs

Les crédits à l'exportation octroyés aux pouvoirs publics des pays à faible revenu doivent respecter des politiques et pratiques prudentes en matière de financement soutenable, c'est-à-dire favoriser le progrès économique et social du pays emprunteur sans compromettre son équilibre financier futur ni ses perspectives de développement à long terme.

L'ENGAGEMENT DU DISPOSITIF PUBLIC FRANÇAIS DE SOUTIEN AUX CRÉDITS EXPORT

BPIAE, agissant en la matière au nom et pour le compte de l'État français, est donc engagée au même titre que les autres assureurs crédits de l'OCDE à :

- prévenir et atténuer les impacts préjudiciables du projet financé sur le plan environnemental et social, et plus généralement prendre en considération ces risques environnementaux et sociaux en procédant à des examens et évaluations appropriés suivis de plans d'actions correctifs,
- encourager la protection et le respect des droits de l'homme, en particulier dans les cas où les impacts potentiels des projets ou des opérations existantes présentent des risques sur le plan des droits de l'homme,
- favoriser la transparence, la prévisibilité et la responsabilité dans la prise de décision, en encourageant la divulgation d'informations pertinentes sur les impacts environnementaux et sociaux.
- faire de la lutte contre la corruption dans les transactions commerciales internationales une question prioritaire.

SFIL, en tant que potentiel prêteur dans des opérations de crédit export couvertes par BPIAE, vérifie dans son processus d'instruction des dossiers que sont bien respectées les exigences de BPIAE qui découlent de l'arrangement OCDE et des autres recommandations de l'OCDE encadrant le crédit export.

SFIL s'assure aussi que les exigences de BPIAE soient bien opposables à son débiteur de telle sorte que sur instructions de BPIAE, le crédit export puisse être suspendu ou résilié de manière anticipée si les engagements du débiteur en matière d'atténuation des impacts environnementaux et sociaux ou lutte contre la corruption ne sont pas respectés.

3. Une nouvelle offre d'instruments de financement répondant à l'engagement RSE du groupe SFIL

Pour assurer le financement de ses deux missions de politique publique, le groupe SFIL bénéficiait jusqu'à présent de trois sources de financement : l'émission d'obligations foncières (« covered bonds ») de CAFFIL, un programme de certificats de dépôt à court-terme, et les émissions obligataires de SFIL, en EUR et USD. Ces dernières constituent la deuxième source de financement du groupe, avec EUR 7,1 milliards d'encours au 31 décembre 2019.

L'année 2019 a été marquée par la mise en place d'une quatrième et nouvelle source de financement avec le lancement, dans le cadre de l'engagement sociétal et environnemental du groupe SFIL, d'émissions thématiques sociales et vertes. Un total de EUR 1,7 milliard a été émis dans ce cadre en 2019.

LA PREMIÈRE ÉMISSION SOCIALE EUROPÉENNE DÉDIÉE EXCLUSIVEMENT AU FINANCEMENT DES HÔPITAUX PUBLICS

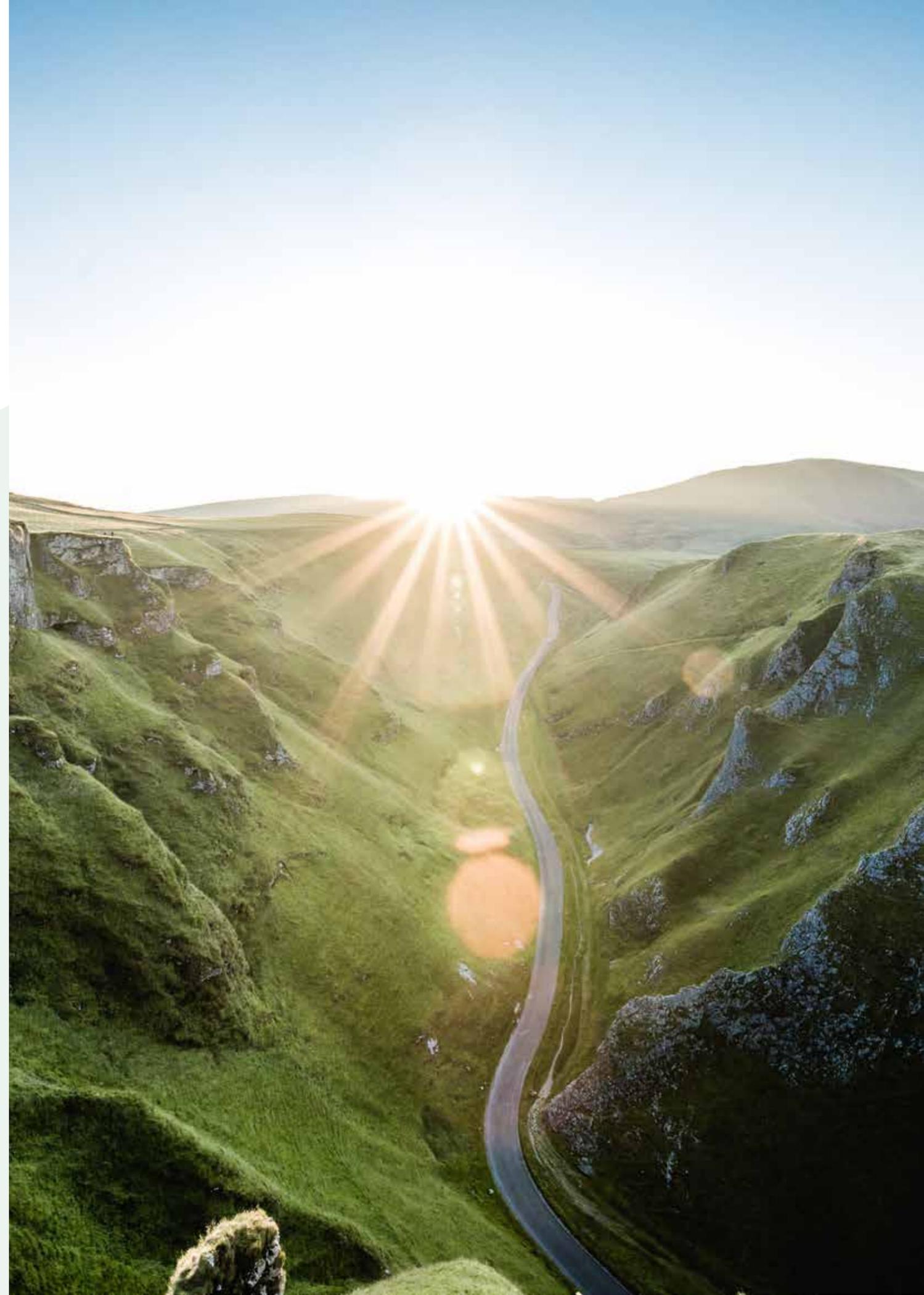
En 2018, le groupe SFIL a mis en place un document-cadre (« Framework ») des émissions sociales aligné sur les principes de l'International Capital Market Association (ICMA), dédié exclusivement au financement des hôpitaux publics en France.

Ce document-cadre a fait l'objet d'une évaluation par le cabinet d'analyse Sustainalytics en tant que Second Opinion Provider, qui a confirmé son alignement avec les principes des obligations sociales de l'ICMA.

Sur la base de ce document-cadre, une émission sociale inaugurale a été lancée en février 2019 sous format d'obligation foncière émise par CAFFIL offrant un volume d'un milliard et une maturité de 8 ans.

Cette transaction représente la première émission sociale en Europe dédiée exclusivement au financement des hôpitaux publics. L'exécution de cette émission a été précédée d'un roadshow paneuropéen dédié.

Le produit de l'émission sociale est utilisé pour le financement du portefeuille des prêts aux hôpitaux publics en France. Ce portefeuille est constitué des prêts mis en place depuis 2013 tel qu'exposé en partie 1.



L'émission sociale de SFIL a été récompensée par plusieurs prix en 2019. Elle a notamment été nommée « Best ESG Issue » par The Covered Bond Report, « Best Social Bond » par IFR, tandis que CAFFIL a été nommée « Most Impressive Social or Sustainability Issuer » par Global Capital SRI Awards.



**Best social Bond
2019**



**Most Impressive Social
or Sustainability Issuer**



**Best ESG Issue
2019**

Conformément à ses engagements, le groupe SFIL a publié le rapport d'allocation de cette première émission en février 2020. Il contient le rapport d'allocation et d'impact de l'émission sociale, avec notamment les caractéristiques des prêts et leur impact social, mesuré via les indicateurs définis dans le document-cadre, soit le nombre de lits et de places, et le nombre de séjours effectués ainsi que la valeur ajoutée sanitaire des établissements financés, l'indicateur développé par SFIL pour mesurer le positionnement de l'hôpital dans l'offre de soins.

ACCOMPAGNER LE DÉVELOPPEMENT DE LA FINANCE DURABLE AU SERVICE DES TERRITOIRES

Le groupe SFIL a décidé d'élargir sa stratégie de financement pour y inclure également des émissions périodiques d'obligations vertes afin de financer les investissements verts des collectivités territoriales et leurs groupements.

À l'instar de celui de l'émission sociale, SFIL a mis en place un document-cadre des obligations vertes « Green Bond Framework » en application des principes 2018 de l'ICMA. Ce document-cadre a été établi au niveau du groupe SFIL et permet d'émettre une obligation verte par le biais de CAFFIL sur le marché des obligations foncières, ou par le biais de SFIL sur le segment des agences françaises. Le cabinet d'analyse Sustainalytics a été mandaté pour fournir la « Second Party Opinion » du document-cadre des émissions vertes du Groupe, et attesté de son alignement aux principes des obligations vertes de l'ICMA.

SFIL a ainsi pu lancer avec succès sa première émission verte au mois de novembre 2019. Emise par CAFFIL sous format d'obligations foncières (avec une maturité de 10 ans pour un montant de 750 millions d'euros), il s'agit du premier « Green Bond » français dédié exclusivement au financement d'investissements verts des collectivités territoriales

et leurs groupements. C'est aussi, au niveau européen, la première émission verte d'obligation sécurisée secteur public.

Le produit de l'émission des obligations vertes servira à financer et/ou à refinancer, intégralement ou en partie, les prêts verts éligibles faisant partie des cinq catégories de projets à finalité environnementale commercialisés par le dispositif SFIL/LBP auprès des collectivités territoriales et leurs groupements tel qu'exposé dans la partie 1.

Dans ce cadre, un processus de sélection et d'évaluation des prêts verts éligibles, avec notamment la mise en place d'un comité des obligations vertes a été mis en place. Ce comité contrôle et valide le caractère vert du prêt commercialisé par la Banque Postale et suit le processus de manière globale en se réunissant au moins deux fois par an.

Enfin, pour la gestion du produit de l'émission, SFIL a créé un système interne pour suivre l'utilisation du produit de l'émission verte et a établi un registre pour suivre les prêts verts éligibles. La gestion des émissions vertes se fera selon une approche par transaction en s'assurant que chacune sera dédiée à un nombre de prêts verts éligibles dédiés.

4. Risques et critères extra-financiers

En cohérence avec sa stratégie sociale et environnementale, SFIL prend en compte, dans le processus d'octroi de crédit, des critères financiers, d'exposition et qualitatifs. Pour le secteur hospitalier, le système de notation interne de la banque prend notamment en compte la « valeur ajoutée sanitaire » qui correspond au positionnement de l'hôpital dans l'offre de soins (nombre de lits, de places et de séjours). Cela concourt à orienter les financements vers les plus utiles d'un point de vue sanitaire.

ENCOURAGER LE FINANCEMENT DES PROJETS À FINALITÉ ÉCOLOGIQUE

En 2019, SFIL a adopté une démarche proactive en matière de financement des projets verts. En partenariat avec LBP, SFIL encourage ses équipes à identifier et promouvoir les financements à caractère « vert » aux collectivités locales. Lors de l'instruction des demandes de financement, la Direction des Risques de crédit SFIL est particulièrement attentive à l'analyse d'éligibilité de l'objet de financement, au regard du système de classification des activités durables de l'Union Européenne.

ÉVALUER ET GÉRER LES RISQUES CLIMATIQUES

Au cours de l'année, SFIL a lancé des analyses et réflexions afin d'intégrer les risques climatiques dans sa politique de risques de crédit. SFIL a pris connaissance des scénarios climatiques établis par le GIEC (Groupe d'experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat) et leur traduction à l'échelle du territoire français à travers le rapport Jouzel ainsi que les différents aspects des risques climatiques (physiques et de transition).

SFIL partage la volonté de la Commission Européenne d'intégrer la durabilité au sein des politiques de risque de crédit. La Direction des Risques de Crédit prend régulièrement connaissance des développements parus en termes de supervision des risques associés au changement climatique.

C'est pourquoi en 2019 SFIL, dans le cadre de la feuille de route du Comité RSE, a mis en place un groupe de travail pour développer, sur la base des recommandations fournies par les organismes de référence en la matière, une méthodologie de prise en compte des risques climatiques dans sa politique d'engagement.

5. Les indicateurs RSE 2019

Les indicateurs RSE sont mis en place par SFIL dans l'objectif de suivre les actions engagées au regard des 9 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies (ODD) priorités dans le cadre de sa démarche RSE. Ils constituent un cadre visant à améliorer les pratiques et renforcer l'engagement de SFIL.

ODD	Objectifs 2019 SFIL	Indicateur(s) envisagé(s)	Résultats obtenus
	Soutenir le secteur public hospitalier et être un émetteur régulier sur ce segment de marché	<ul style="list-style-type: none"> 1 Md€ d'obligations sociales Indicateurs extra-financiers du rapport d'allocation (nombre de lits, de places, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> 1 Md€ d'obligations sociales émis le 12 février 2019 Plus de 171 000 lits et places financés
	Financer les investissements liés aux services publics de l'eau potable et de l'assainissement	<ul style="list-style-type: none"> Nombre de kilomètres de réseau (ajoutés ou renouvelés) Capacité de production d'eau potable du service Capacité de dépollution des ouvrages d'épuration du service Nombre d'habitants desservis par les services 	Allocation en cours : Voir exemple page 26
	Financer les investissements responsables en matière d'énergie renouvelable	<ul style="list-style-type: none"> Tonnes de CO₂ évitées par an 	Allocation en cours : Voir exemple page 26

	<p>Appuyer le financement des projets qui participent à mettre à niveau l'infrastructure afin de la rendre durable, en augmentant l'efficacité de l'utilisation des ressources et en adoptant davantage de technologies propres et respectueuses de l'environnement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnes de CO₂ évitées par m² et par an 	<ul style="list-style-type: none"> • Allocation en cours : Voir exemple page 26
	<p>Prêter une attention particulière aux projets qui ont un impact sur la mobilité territoriale et la mobilité douce, notamment en considérant l'altération sur la qualité de l'air</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Tonnes de CO₂ évitées par an 	<ul style="list-style-type: none"> • Allocation en cours : Voir exemple page 26
	<p>Appuyer la gestion écologiquement rationnelle des déchets ménagers tout au long de leur cycle de vie</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Volume traité des Déchets Ménagers et Assimilés par les services de collecte des ordures ménagères et pourcentage d'orientation dans les filières du recyclage et de la valorisation • Nombre d'habitants desservis par les services de collecte des ordures ménagères • Amélioration de la capacité de recyclage • Quantité d'énergie produite à partir de la valorisation des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> • Allocation en cours : Voir exemple page 26

6. Les perspectives 2020

En 2020, SFIL poursuivra la conduite de ses missions de politique publique conformément au renforcement et aux évolutions attendues des réglementations liées à la RSE et à la finance durable.

En premier lieu, la mise en œuvre de l'adoption, prévue en 2020 du cadre de la taxonomie européenne avec un système de classification unique des activités économiques durables sur le plan environnemental (« Taxonomie Européenne »), le périmètre des projets éligibles et la déclinaison thématique des prêts verts accordés aux collectivités locales et à leurs groupements seront ré-analysés et adaptés le cas échéant.

SFIL a publié en février 2020 le rapport d'allocation et d'impact de sa première émission sociale lancée en février 2019. Dans la même lignée, SFIL publiera en 2020 le rapport d'allocation de sa première émission verte. La production d'un rapport d'allocation annuel garantira la transparence de l'affectation des fonds levés par ces émissions obligataires.

S'agissant du rapport de l'émission verte, celui-ci s'appuiera sur les données fournies par les collectivités territoriales et leurs groupements à la souscription de leur prêt vert.

Le groupe SFIL mandatera également un tiers indépendant pour vérifier l'allocation des fonds aux prêts verts éligibles et la conformité des prêts fi-

nancés avec les critères d'éligibilité définis dans le Framework.

Par ailleurs, en 2020, le Groupe prévoit d'émettre au moins une transaction sous format social ou vert par le biais de CAFFIL ou de SFIL.

En termes de crédit export, un nouveau renforcement des exigences environnementales est prévu pour l'année 2020. L'État français a en effet annoncé l'interdiction dès 2020 des crédits export pour le financement de projets qui seraient en lien avec le charbon ou le gaz et pétrole de schiste :

- (i) *Le charbon : toute production d'énergie à partir de charbon en compris également tous les projets miniers visant à extraire du charbon,*

- (ii) *Le gaz ou pétrole de schiste : tout projet de recherche, d'exploitation ou de production d'hydrocarbures liquides ou gazeux par fracturation hydraulique ou par toute autre méthode non conventionnelle.*

Une réflexion sera également initiée en 2020 par les autorités françaises, dans la continuité de l'engagement du Président de la République de mettre fin au financement d'installations augmentant les émissions de CO₂ à l'étranger, pour la future mise en place des normes de performance en matière d'émission de gaz à effet de serre permettant l'octroi des garanties à l'export. Il sera ainsi évalué l'opportunité, à partir de 2021, de créer une « éco-conditionnalité » pour les crédits export prenant en compte le niveau d'émission de gaz à effet de serre du projet sous-jacent.

Ce durcissement des conditions environnementales pour le soutien des grands contrats à l'export s'inscrit dans la lutte contre le changement climatique et le soutien à la transition énergétique.

A l'inverse, dans le cadre de son activité liée au crédit export, SFIL portera une attention particulière à ce que les projets en lien avec les énergies renouvelables, la transition énergétique ou le transport ferroviaires de passagers comme les tramways ou métros puissent être financés aux meilleures conditions possibles et ce, toujours dans une logique de subsidiarité avec le marché privé.

Enfin, en termes de risques, l'objectif sera d'intégrer les risques climatiques (physiques et de transition) à l'appétit au risque de la banque. Il s'agira ainsi de définir des indicateurs de risque, de cartographier le portefeuille, de réaliser des études de sensibilité des expositions du groupe SFIL sur la base de différents scénarios de trajectoire carbone, et finalement d'intégrer les risques climatiques au niveau de la politique d'octroi et de mesure du risque.

Cette feuille de route sera ajustée en fonction des publications attendues des autorités régulatrices françaises et européennes.





Cécile
Directrice transformation et innovation

Édouard
Responsable RH

2^e AXE

LE DÉPLOIEMENT DE POLITIQUES INTERNES

Conduire notre activité avec déontologie et transparence

Banque publique de développement responsable, SFIL met en place et maintient des politiques internes équilibrées, placées au cœur de sa culture d'entreprise, et en accord avec ses ambitions en termes de RSE.

Afin d'encadrer son activité dans le plus grand respect de la réglementation, les dispositifs de déontologie, d'éthique et de conformité garantissent la transparence et la sécurité de l'entreprise, de ses pratiques et de ses collaborateurs, ainsi que la lutte contre toute forme de corruption.

Dans l'objectif d'accompagner au mieux la performance de ses collaborateurs, les Ressources Humaines mènent une politique au plus près des collaborateurs, qui laisse une place essentielle au dialogue social, à la mixité et à la qualité de vie au travail.

Enfin, dans une volonté forte de diminuer son empreinte écologique suite à la première mesure de son bilan carbone effectuée en 2018, SFIL s'engage à réduire ses émissions de CO₂ sur les trois années à venir.



EN 2019

près de
1000

jours de formation
dispensés aux
collaborateurs

95 %

des collaborateurs
aiment exercer
leur métier
(baromètre
social 2019)

Revue
de la
politique voyage

1. Conduire l'activité avec transparence

LE RESPECT DE STANDARDS EXIGEANTS EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET PLUS LARGEMENT EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ

En sa qualité de banque publique de développement, SFIL a pleinement conscience de la nécessité de lutter contre toute forme de corruption. À ce titre, la Banque attache la plus grande importance à prévenir et lutter contre la corruption et le trafic d'influence, tant au sein de la Banque elle-même, qu'à l'égard de ses relations d'affaires, dans le cadre des projets qu'elle finance, notamment dans son activité crédit export. C'est pourquoi SFIL affiche une tolérance zéro envers tout comportement contraire à l'éthique et en particulier à l'égard de la corruption.

Cette politique s'exprime dans le code de déontologie et d'éthique entièrement révisé fin 2019. Ce code est disponible et applicable à l'ensemble des mandataires sociaux et des collaborateurs, quel que soit leur niveau hiérarchique. Il vise à garantir transparence et loyauté à l'égard des clients, fournisseurs, investisseurs. Il promeut le respect des personnes, de l'environnement, la prévention des conflits d'intérêts et de la corruption, la lutte contre le blanchiment de l'argent et le financement du terrorisme, le respect de l'intégrité des marchés, la protection des données personnelles, la conduite à tenir en matière de cadeaux et invitations. Il précise par ailleurs les modalités d'exercice du droit d'alerte. Le Code est disponible sur le site internet de SFIL.

Elle s'exprime également à travers les dispositifs de conformité et de sécurité financière mis en place depuis la création de la Banque qui contribuent :

- À la protection des intérêts des clients avec un dispositif adapté aux spécificités du groupe SFIL qui n'a pas d'activité de commercialisation, dont un dispositif de traitement des réclamations. SFIL s'engage à traiter toute demande qualifiée de réclamation avec une attention particulière en tant qu'acte participant à la protection des intérêts de ses clients. Des actions de sensibilisation des collaborateurs ont été mises en œuvre auprès des équipes opérationnelles, afin de renforcer le processus d'identification et de traitement des réclamations. Par ailleurs le comité nouveaux produits veille dans l'examen des dossiers qui lui sont soumis au respect des règles en matière de protection des intérêts de la clientèle,
- À la lutte contre le blanchiment de capitaux et financement du terrorisme, avec le respect des obligations en matière de connaissance des rela-

tions d'affaires (KYC) et des mesures de sanctions/gel des avoirs. Ces dispositifs sont actualisés régulièrement afin notamment d'intégrer les évolutions législatives et réglementaires.

- À la protection des données personnelles avec le déploiement d'un dispositif conforme au RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) avec la désignation volontaire d'une Déléguée à la protection des données, l'élaboration d'un corpus de politiques et procédures, avec notamment en 2019, une politique de confidentialité destinée aux tiers avec lesquels SFIL interagit.

L'engagement du groupe SFIL, en matière de lutte contre la corruption plus particulièrement, se traduit par un dispositif qui a fait l'objet d'une refonte achevée en 2019. Le Groupe avait engagé dès 2017 les actions nécessaires à son évolution dans un contexte de renforcement des obligations légales et réglementaires. Non soumise à la loi Sapin II, le Groupe a fait le choix d'adopter un dispositif répondant aux huit piliers de la loi Sapin II, avec notamment l'adoption d'une procédure-cadre en matière de prévention de la corruption, la création d'une procédure d'évaluation des prestataires et fournisseurs dans le cadre de la politique Achats, l'actualisation de la procédure en matière de cadeaux et invitations, l'ajout d'un code de conduite en matière d'anti-corruption au code de déontologie et d'éthique.

Enfin le dispositif d'alerte interne, en place au sein de la Banque depuis 2015, a été révisé afin qu'il réponde également aux exigences de la loi Sapin 2 en matière d'alerte éthique et de protection des lanceurs d'alerte. Les principaux changements sont les suivants :

- ✓ Élargissement du périmètre des potentiels lanceurs d'alertes,
- ✓ Élargissement du champ des alertes pouvant être remontées,
- ✓ Présentation des différents dispositifs d'alerte interne dans un seul document.

SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS AU RESPECT DES ENGAGEMENTS DU GROUPE SFIL EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET PLUS LARGEMENT EN MATIÈRE D'ÉTHIQUE ET DE CONFORMITÉ.

Le groupe SFIL accorde la plus grande importance à la diffusion au sein de la banque d'une véritable culture de conformité avec un message fort : « la conformité est l'affaire de tous ». Les formations régulièrement dispensées par la Direction de la

conformité y contribuent. Leur objectif est de former, informer et sensibiliser les collaborateurs au dispositif de conformité en place au sein du groupe SFIL pour chacun des sujets de conformité auxquels ils peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs missions. L'un des objectifs est notamment de présenter le cadre réglementaire spécifique aux activités exercées et sa déclinaison au sein du groupe SFIL, de présenter les bonnes pratiques pour application dans le cadre de leurs missions et plus généralement de créer des réflexes pour être en capacité de détecter des anomalies.

Participer aux formations Conformité est obligatoire pour tous les collaborateurs de SFIL, avec des programmes différenciés selon leurs fonctions.

Les formations en 2019 ont encore été très majoritairement en présentiel et animées par la Conformité afin de privilégier une proximité dans la connaissance des problématiques conformité de la banque et favoriser une appropriation opérationnelle des procédures. Fin 2019 ont également été déployés les premiers modules e-learning.

LE RENFORCEMENT DES PROCÉDURES LIÉES AUX ACHATS

Dans le cadre de sa politique de lutte contre la corruption, SFIL a renforcé son dispositif interne avec la mise en place, fin 2019, d'une procédure de « due diligence » afin de sécuriser son entrée en relation avec de nouveaux fournisseurs.

Pour ce faire, de nouveaux outils ont été déployés afin d'aider à la collecte des documents et informations indispensables à l'évaluation des fournisseurs préalablement à toute prestation. SFIL a ainsi adhéré à la plateforme PROVIGIS afin de systématiser la surveillance du respect de son obligation de vigilance.

Une sensibilisation spécifique a été menée auprès des fournisseurs essentiels de la Banque au sujet de ce renforcement du dispositif et de l'évolution de la méthode de collecte des informations.

2. Une politique de Ressources Humaines responsable



Au sein de SFIL, la Responsabilité Sociétale d'Entreprise sous-tend la plupart des actions déployées par la Direction des Ressources Humaines (DRH).

La politique interne menée est particulièrement attentive à la cohésion du corps social, véritable

levier de performance, et veille également à la diversité et la mixité de ses collaborateurs tout en s'assurant de leur développement et de leur « bien vivre au travail ».

SFIL applique pleinement le droit du travail français qui reprend dans leur intégralité les conventions de l'Organisation Internationale du Travail relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective,
- à l'élimination des discriminations en matière d'emploi et de profession,
- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire,
- à l'abolition effective du travail des enfants.

PANORAMA SOCIAL 2019

393 salariés	86 % des salariés en CDI	41,1 ans de moyenne d'âge
2 % de travailleurs en situation de handicap	42,5 % de femmes augmentées contre 40,8 % pour les hommes	Indicateur d'égalité professionnelle de 92/100
38 % des collaborateurs réalisent du télétravail de manière régulière	9 % de l'effectif à temps partiel	Taux d'absentéisme de 1,9 %

L'IMPORTANCE D'UN DIALOGUE SOCIAL DE QUALITÉ

Levier de régulation sociale, d'agilité organisationnelle et d'adhésion au projet collectif de l'entreprise, le dialogue social est un important marqueur de l'identité de SFIL.

Convaincue que la responsabilité sociale est l'affaire de tous, SFIL se construit au fil du temps au travers de nombreux accords conclus avec les organisations syndicales, assurant ainsi un dialogue social riche, responsable et exigeant, véritable atout pour sa performance sociale et économique. En 2019, trois accords ont été renouvelés :

- l'accord relatif au dialogue social et à la représentation collective,
- l'accord relatif à l'insertion professionnelle et au maintien dans l'emploi des travailleurs en situation de handicap,
- l'accord relatif à la Gestion des emplois, des Compétences et des Parcours Professionnels (GEPP).

En 2019, SFIL a également procédé au remplacement des différentes institutions représentatives du personnel qu'étaient le Comité d'Entreprise, le CHSCT (Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail) et les Délégués du Personnel par une instance unique, conformément aux nouvelles dispositions légales et réglementaires :

le Comité Social et Economique (CSE).

Le CSE SFIL a été mis en place en novembre 2019 à l'issue des élections professionnelles qui se sont clôturées avec un taux de participation significatif, au-dessus de la moyenne nationale, de 74,28 %.

Parmi les membres élus du CSE, est également désigné un référent en matière de lutte contre le harcèlement sexuel et les agissements sexistes.

La représentation collective chez SFIL est aujourd'hui assurée par les collaborateurs porteurs de mandat de représentation au sein de l'entreprise de la manière suivante :

- les Administrateurs-salariés au Conseil d'Administration,
- les membres élus du CSE,
- les membres du CSE désignés dans les différentes Commissions du CSE,
- les Délégués Syndicaux,
- les Représentants syndicaux au CSE.

La Direction de SFIL dialogue ainsi de façon continue avec 19 représentants du personnel (dont 17 élus), qu'ils soient Délégués Syndicaux, Représentants des Salariés ou membres du CSE, et s'assure de répondre à leurs attentes et à celles des collaborateurs qu'ils représentent.

La Direction des Ressources Humaines entretient des échanges réguliers avec chacun de ces acteurs pour maintenir des relations propices aux avancées sociales, notamment en termes de responsabilité sociale.

A cet égard, SFIL organise également des formations spécifiques pour les représentants du personnel portant sur les sujets tels que la réalisation d'un bilan carbone, afin d'associer au mieux les élus à la démarche RSE de SFIL, ou encore le handicap.

Cette dynamique de dialogue social constructive a permis à SFIL de disposer des moyens pour mettre en place des actions sociales responsables, favorisant la qualité de vie au travail de ses collaborateurs et améliorant son empreinte sociale et environnementale.

PROMOUVOIR LA DIVERSITÉ, LA MIXITÉ ET L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

La diversité et la mixité des collaborateurs sont des atouts majeurs pour SFIL, qui poursuit ses actions en faveur de l'insertion des jeunes et des seniors, des travailleurs en situation de handicap et de la promotion des femmes.

De nombreuses mesures déjà en place pour promouvoir la diversité et la mixité chez SFIL :

	ACCORD « CONTRAT GÉNÉRATION »	Favoriser l'insertion des jeunes et le maintien des seniors dans l'emploi
	PROGRAMME D'ALTERNANCE	Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes diplômés via un programme interne dynamique
	PARTENARIAT AVEC HANDECO	Promouvoir l'achat responsable auprès du secteur protégé et adapté
	PARTENARIATS AVEC HASC, OFEA ET SOTRES 92	Employer des Travailleurs en Situation de Handicap pour des missions diverses (numérisation, etc.).
	MISSIONS HANDICAP D'ÉCOLES ET UNIVERSITÉS	Partenariats avec Paris Dauphine ou La Sorbonne, et une politique d'Alternance et de stages favorisant le recrutement de travailleurs en situation de handicap
	FORMATION « DEVENIR ACTRICE DE SON AMBITION »	Développer les compétences des potentiels féminins en tenant compte de leurs attentes particulières

2019 a été marquée par plusieurs événements :

- SFIL a poursuivi son partenariat avec INNERSHIP pour intégrer au mieux les nouveaux arrivants. Ce dispositif de parrainage, associant parcours digital et coaching externe ou interne pendant les 6 premiers mois dans l'entreprise, a concerné une dizaine de personnes en 2019.
- Un total de 11 nouvelles places de parking réservées aux salariés en situation de handicap ont été créées en 2019
- Le réseau interne « AVEC'L » qui œuvre en faveur de la mixité et qui vise à permettre à davantage de femmes d'accéder à des postes à responsabilité dans l'entreprise, a continué à œuvrer avec, entre autres, la programmation d'une conférence « femmes inspirantes » avec Claudie Haigneré (première femme astronaute française, médecin et femme politique) ou la poursuite de la mise en place d'un programme de mentorat à compter de 2020.

• Fin 2019, SFIL a préparé la venue de 8 collégiens issus d'un établissement des Réseaux d'Education Prioritaires renforcés (REP+) pour une semaine de stage en 2020. Au programme, un parcours sur-mesure durant toute la semaine : présentations de chaque direction, rencontre avec des personnalités inspirantes, sensibilisation à la médiation, présentation de la RSE SFIL, immersion pendant une matinée au sein de la direction de leur choix et enfin un retour d'expérience sous la forme d'atelier d'« Intelligence Collective ».

« BIEN VIVRE AU TRAVAIL CHEZ SFIL »

Mettre en place des mesures qui permettent d'accompagner les collaborateurs dans le travail, de prévenir les risques humains et psychosociaux, ou encore de soutenir les salariés en situation de difficulté.

Mesures déjà en place :

MESURES FINANCIÈRES	Chèques-vacances, Chèques Emploi Service Universel, subventions restaurant d'entreprise et tickets-restaurants, conciergerie à coût réduit,
TÉLÉTRAVAIL	1 à 2 jours de télétravail par semaine possibles, sous réserve de l'accord du manager
PARENTALITÉ	Congé maternité supplémentaire de 45 jours, Congé allaitement
RÉSEAU DE RÉFÉRENTS RISQUES HUMAINS CERTIFIÉS	Écoute et orientation des collaborateurs en souffrance
ALLODISCRIM	Dispositif téléphonique de soutien psychologique visant à prévenir de potentiels harcèlements moral, sexuel ou sexiste.
SOUTIEN AUX AIDANTS FAMILIAUX	Dispositif d'accompagnement personnalisé avec aménagement du temps de travail et un partenariat avec l'Association Française des Aidants
INITIATIVES DIVERSES	Campagne de vaccination antigrippale, atelier de sensibilisation à la nutrition, atelier « Dos au travail », formation « Travail et Sommeil », formations de sauveteur-secouriste au travail, mise à disposition d'une salle de repos pour les collaborateurs, cours de yoga gratuits à l'heure du déjeuner

Le baromètre social :
rester à l'écoute des collaborateurs

Afin de s'assurer que les actions entreprises répondent aux besoins et attentes des collaborateurs, SFIL a mis en place depuis 2017 un baromètre social avec l'appui d'un cabinet spécialisé. Véritable outil d'écoute, il permet tous les deux ans de s'assurer que les politiques déployées sont concluantes et de les adapter si nécessaire.

Données clés du baromètre social SFIL	2017	2019	Tendance
Collaborateurs ayant participé à l'enquête	72 %	84 %	↗
Collaborateurs qui disent aimer exercer leur métier	90 %	95 %	↗
Collaborateurs qui estiment parvenir à bien équilibrer vie professionnelle et vie personnelle	84 %	88 %	↗
Collaborateurs qui ont confiance en l'avenir pour SFIL	58 %	82 %	↗
Collaborateurs qui pensent que les femmes et les hommes sont traités de manière équitable chez SFIL	60 %	76 %	↗
Collaborateurs qui trouvent qu'il y a une bonne ambiance de travail	81 %	89 %	↗

ACCOMPAGNER L'ÉVOLUTION PROFESSIONNELLE

SFIL accorde une importance toute particulière au développement des compétences des collaborateurs et des encadrants de l'entreprise, qu'ils soient managers, pilotes ou experts.

Les grands axes de la politique de formation découlent du plan stratégique de SFIL ainsi que des souhaits de formation exprimés par les collaborateurs lors de différents « rendez-vous » associant, individuellement ou collectivement, l'équipe Ressources Humaines et les équipes Métiers (revues des carrières, entretiens professionnels, entretiens d'évaluation notamment). Les membres du Comité Exécutif sont associés à la co-construction de la politique de formation, en lien avec les élus du Comité d'Entreprise (devenu Comité Social et Economique en novembre 2019).

En 2019, 964 jours de formation ont été dispensés par SFIL (6 751 heures sur une base de 7 heures/jour), ce qui représente un effort de formation de 2,7 jours par collaborateur (357 collaborateurs en CDI+CDD), en hausse par rapport à 2018 (2,6 jours en 2018).

Plus d'une centaine de formations différentes ont été proposées à l'ensemble des collaborateurs. Plus particulièrement, l'année 2019 s'est concentrée sur les formations métiers et sur les nouvelles méthodes de travail, notamment les formations métiers, linguistiques, gestion de projet informatiques en méthode Agile, le Design Thinking, les compétences relationnelles et comportementales ainsi que le développement de la culture du risque.

Enfin, en 2019, une sensibilisation a été effectuée auprès des directeurs qui vont prendre en charge, dès 2020, la gestion des formations métiers de leurs collaborateurs, et ainsi être au plus proche de leurs besoins spécifiques.



3. Émissions carbone : bilan 2019 et actions de réduction de CO₂

SFIL a effectué la mesure de ses émissions de gaz à effet de serre (GES) pour la première fois en mai 2019, pour le périmètre de l'année 2018 (année de référence), et a souhaité poursuivre l'exercice de manière annuelle. Cette mesure est effectuée selon la méthode Carbone 4¹, et porte sur les sites de Paris et Lyon, selon les trois scopes d'émissions de gaz à effet de serre du GHG Protocol¹ :

- **scope 1** : les émissions directes fugitives dues à l'activité de l'entreprise,
- **scope 2** : les émissions indirectes liées aux consommations énergétiques,
- **scope 3** : les autres émissions indirectes, hors investissements.

Émissions GES SFIL 2018 - TCO₂e :

Scope 1	230
Scope 2	70
Scope 3	7 560
TOTAL	7 860

Le total des émissions produites par l'entreprise en 2018 sur ces trois scopes s'élevait à 7 860 tCO₂e. L'empreinte carbone était ainsi de 20 tCO₂e par employé.

À la suite de ce premier exercice, SFIL a pris l'engagement, en 2019, de réduire ses émissions de CO₂ d'au moins 15 % d'ici 3 ans. Pour ce faire, un plan d'actions a été mis en place avec un double objectif :

- lancer des actions efficaces ayant un impact significatif sur la réduction du bilan carbone, mais demandant du temps pour observer les résultats, (objectif : mieux mesurer et maîtriser l'empreinte fournisseurs),
- mettre en œuvre très rapidement des actions avec une forte dimension sur l'axe de l'engagement des collaborateurs, (politique voyage).

A moyen/long terme, SFIL souhaite lancer des actions efficaces ayant un impact significatif sur la réduction du bilan carbone de l'entreprise, avec des résultats inscrits dans la durée :

- **Analyse des fournisseurs** : le bilan carbone de SFIL porte majoritairement sur le scope 3, et notamment le poste des achats de biens et de services. Ainsi, la mise en œuvre d'une nouvelle politique achats et la conduite d'actions auprès de ses fournisseurs constituent le premier levier de réduction des émissions de SFIL.

Afin de permettre cette réduction, SFIL a commencé, en 2019, à collecter les bilans carbone de ses principaux fournisseurs afin d'identifier leurs actions de réduction et a enrichi sa documentation fournisseurs en y intégrant des éléments RSE dans l'objectif de favoriser autant que possible les fournisseurs engagés. Des actions de sensibilisation auprès des fournisseurs sont régulièrement partagées à l'occasion de leurs rencontres. Les objectifs stratégiques de SFIL en matière de RSE sont ainsi présentés et discutés.

La direction des Achats a également enrichi le questionnaire annuel de demande d'Informations Fournisseurs (RFI) avec des questions sociétales, avec l'objectif de favoriser les fournisseurs engagés en matière de RSE et de faire baisser le niveau du bilan carbone de SFIL.

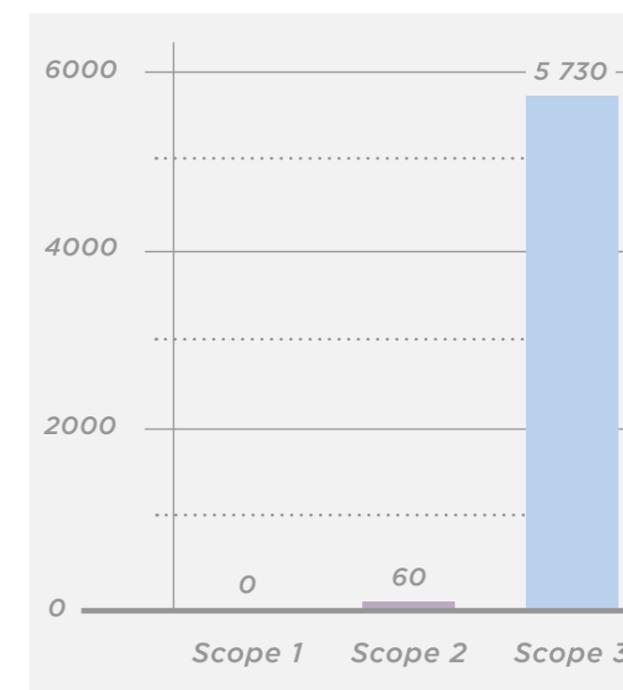
- **Réduction des données stockées** : SFIL lancera un bilan du coût de stockage des données de son Système d'Informations et mettra en œuvre un plan de réduction adapté.

À court terme, mettre en œuvre des initiatives permettant d'impliquer et responsabiliser chaque collaborateur individuellement :

- la politique voyages de l'entreprise a été adaptée fin 2019 et de nouvelles règles ont été mises en place afin de privilégier les déplacements en train : l'utilisation du transport ferroviaire est ainsi systématisée pour toutes les destinations en France métropolitaine et en Europe proche accessibles par rail en moins de 3h30, et de manière générale, les trajets en train doivent être préférés à l'avion dès que cela est possible,
- par ailleurs, afin d'encourager la mobilité douce et la réduction de l'utilisation de la voiture pour les trajets domicile-travail, SFIL a mis en place une « prime verte » pour l'achat d'un vélo à assistance électrique effectué à compter du 1^{er} janvier 2019, et s'est engagée à prendre en charge une indemnité kilométrique pour les collaborateurs se déplaçant à vélo (électrique ou non) sur tout ou partie de leur trajet domicile-travail,
- dans le cadre de la réduction du stockage de données, les collaborateurs seront par ailleurs sensibilisés et sollicités afin de réduire leurs propres espaces de stockage individuels et adopter de bonnes pratiques en termes de gestion de la messagerie.

En 2019, les émissions de CO₂ de l'entreprise s'élevaient à 5 790 TCO₂e.

Émissions GES SFIL 2019 en TCO₂e



¹ Green House Gas Protocol : protocole établi en 2001 ayant pour but d'harmoniser la lutte contre le changement climatique à l'échelle mondiale et servant à quantifier l'ensemble des impacts générés par la production et la consommation d'un produit, selon 3 périmètres d'émission. Le GHG Protocol est actuellement la méthode la plus utilisée à l'échelle internationale.

4. Les indicateurs RSE 2019

Les indicateurs RSE sont mis en place par SFIL dans l'objectif de suivre les actions engagées au regard des 9 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies priorisés dans le cadre de sa démarche RSE. Ils constituent un cadre visant à améliorer les pratiques et renforcer l'engagement de SFIL.

ODD	Objectifs 2019 SFIL	Indicateur(s) envisagé(s)	Résultats obtenus
	Assurer un sentiment de bien-être au sein de l'entreprise pour les collaborateurs	• Baromètre social (enquête 2019)	• 88 % des collaborateurs apprécient l'équilibre entre leurs vies professionnelle et personnelle
	Prendre des actions en matière de risques humains	• Multiplication des actions de formation des collaborateurs	• Plus de 100 formations dispensées en 2019
	Participer au développement de l'éducation	• Augmentation du nombre d'actions dans les écoles et CFA	• 15 écoles et CFA (Centres de Formation d'Apprentis)
	Investir dans la formation des jeunes	• Augmentation du nombre d'alternants	• 10 % (+ 1 %)
	Assurer l'égalité entre les sexes	• Index d'égalité 2019	• 92/100
	Adopter des pratiques responsables dans l'économie circulaire de la Banque	• Politique voyages intégrant les aspects extra-financiers	• Politique mise en œuvre en décembre 2019
		• Etude des dix plus gros fournisseurs	• Etude en cours
		• Remplacement de la flotte de véhicules par de l'hybride ou de l'électrique	• Non réalisé en 2019
	Considérer et diminuer l'empreinte carbone de SFIL	• Création d'un livretéco-geste	• Non réalisé
		• Mesure de l'empreinte carbone 2019	• Effectué : 5 790 TCO ₂ e

5. Les perspectives 2020

Le groupe SFIL continuera, en 2020, à renforcer et adapter ses politiques internes conformément à ses ambitions et à sa politique en termes de RSE.

Concernant les politiques Ressources Humaines, les objectifs de SFIL pour l'année à venir sont notamment :

- accroître l'égalité des sexes en veillant à augmenter la proportion de femmes recrutées,
- prévenir le sexisme dans l'entreprise notamment en nommant une référente en interne sur le sujet,
- favoriser l'inclusion et l'égalité des chances en intégrant un consultant du cabinet Auticonsult qui emploie des autistes et leur permet d'accéder à un emploi qualifié et valorisant,
- inciter les collaborateurs à utiliser des modes de transport plus écologiques en proposant une nouvelle indemnisation permettant de cumuler le remboursement d'abonnement de vélo en plus de celui de transport en commun,
- aider les collaborateurs à s'engager socialement en offrant 2 jours de congés à un salarié souhaitant consacrer ce temps à une association humanitaire.

Les principales perspectives relatives aux dispositifs d'éthique et de conformité comprennent :

- procédure de lutte contre la corruption : le déploiement de cette nouvelle procédure a été conditionné à la mise en œuvre d'une solution technique permettant d'assurer la confidentialité des signalements. A cet effet, le choix a été fait de recourir à la plateforme externe de la société « Signalement.net ». Cette solution sera déployée courant du 1^{er} semestre 2020,
- de plus, en 2020, un e-learning « prévention de la corruption » sera déployé.

Enfin, s'agissant de son bilan carbone, SFIL poursuivra le plan d'actions de réduction de CO₂ mentionné plus haut.





Claire
Directrice organisation et pilotage transverse



Zepur
Acheteuse



Juliette
Responsable partenariat LBP et coordination transverse

3^e AXE

L'ENGAGEMENT DE NOS COLLABORATEURS

Répondre de manière collective aux enjeux de la RSE

La Responsabilité Sociétale d'Entreprise est un enjeu majeur auquel SFIL s'engage à répondre de manière collective, en donnant les moyens à ses collaborateurs de devenir pleinement acteurs de la démarche grâce à des propositions d'engagement concrètes, et en soutenant l'amélioration constante des pratiques internes visant à préserver l'environnement.

Le groupe « Engagement des Collaborateurs » s'est renforcé et continue à réunir tous les salariés souhaitant mener ou participer à des actions positives et porteuses de sens dans les domaines de la solidarité et de la protection de l'environnement, avec des résultats significatifs en termes de préservation des ressources. Parmi les différents programmes solidaires proposés figure le mécénat pour l'égalité des chances et l'éducation, thématiques sur lesquelles le groupe SFIL est fortement mobilisé depuis plusieurs années.



EN 2019

80 %

des directions représentées dans le groupe « Engagement des Collaborateurs »

- 16 %

d'impressions papier

+ 48 %

de déchets triés par les collaborateurs et valorisés par les Joyeux Recycleurs



1- Mécénat pour l'égalité des chances et favoriser l'emploi de tous

Afin de favoriser la diversité et l'égalité des chances, SFIL a noué différents partenariats selon trois axes principaux : l'insertion des personnes touchées par un handicap, des personnes éloignées de l'emploi, et des jeunes. L'entreprise s'engage également pour le droit des femmes.

L'ENGAGEMENT ENVERS LES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

SFIL a poursuivi en 2019 son soutien à ses entreprises et associations partenaires :

- le réseau **Handeco Pas-à-Pas** : recours au secteur « protégé et adapté »,
- l'entreprise solidaire « HASC » (**le Handicap Au Service des Compétences**) : conseil en matière de politique handicap,
- le **Club Être Entreprises** : promotion de l'emploi de personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, les journées de sensibilisation au handicap, menées sur les sites d'Issy-les-Moulineaux et de Lyon pour sensibiliser les collaborateurs aux handicaps moteur, visuel ou auditif, maladies invalidantes ou encore troubles psychiques, ont été renouvelées en 2019.

LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DE PERSONNES ÉLOIGNÉES DE L'EMPLOI

En novembre 2019, SFIL a organisé une collecte de vêtements en partenariat avec l'association **La Cravate Solidaire**. Cette association œuvre pour aider les demandeurs d'emploi en situation précaire en agissant contre les discriminations liées à l'image en entretien d'embauche et pour l'emploi des jeunes et des seniors tout en soutenant le développement durable. Les collaborateurs de SFIL et LBP ont donné plus de 280kg de vêtements et accessoires professionnels, ce qui a permis à l'association d'aider une cinquantaine de demandeurs d'emploi en situation précaire.



SFIL poursuit par ailleurs son partenariat avec la **Cellule d'Aide aux Blessés de l'Armée de Terre (CABAT)** avec l'**Association Terre Fraternité**, qui permet d'accueillir dans l'entreprise des personnels militaires en situation de handicap (car blessés en opérations).

L'INSERTION DES JEUNES

Courant 2019, SFIL a renouvelé sa convention de mécénat et renforcé son soutien financier au **Collège de France** en faveur de l'égalité des chances et de la mixité sociale, en soutenant son action à destination des lycées situés en zones défavorisées via le «Campus de l'innovation pour les Lycées».

Ce programme s'adresse en priorité à des lycéens scolarisés dans des établissements situés dans des zones urbaines ou rurales défavorisées. L'objectif est de permettre à ces lycéens de démystifier le rapport aux savoirs académiques et de les inciter à prendre confiance en eux à un moment charnière de leur scolarité où ils doivent se projeter dans l'avenir et faire le choix de leurs études post-baccalauréat.

De plus, Philippe Mills, DG de SFIL, est lui-même intervenu le 15 novembre 2019 au Lycée Atlantique de Luçon (Vendée) pour une conférence auprès de 80 élèves de Première et de Terminale et de leurs enseignants sur le thème « Marchés financiers et Banque Centrale Européenne : mythes et réalités ».

SFIL participe aussi, depuis 2013, au **Campus l'Envol** aux côtés de son partenaire La Banque Postale. L'Envol favorise chaque année le parcours scolaire de plus de 150 jeunes élèves méritants et talentueux issus de milieux modestes, ruraux ou urbains, en les accompagnant de façon individualisée du lycée à leur entrée dans une filière sélective de haut niveau dans toute la France, DOM inclus. Le parrainage par des collaborateurs volontaires est, là aussi, l'un des piliers du programme.

Enfin, le programme de l'**Institut Télémaque**, via lequel des collaborateurs de SFIL parrainent des jeunes collégiens et lycéens talentueux issus de milieux défavorisés, s'est poursuivi en 2019 avec 6 parrainages.

Institut
Télémaque



Cécile

Marraine Télémaque

« J'ai fait connaissance avec ma filleule en avril dernier, et depuis, nous nous voyons tous les mois pour une exposition, une pièce de théâtre, ou encore une séance de cinéma. Le plaisir de se retrouver reste le même et ces moments nous enrichissent l'une comme l'autre, culturellement et humainement ! »

LES DROITS DES FEMMES

SFIL, engagée à faire progresser l'égalité professionnelle, a réitéré en 2019 et pour la deuxième année consécutive, son mécénat auprès du **Festival Droit des Femmes & Cinéma**. Cet événement met à l'honneur des personnalités influençant les mentalités et permettant la progression de l'égalité entre les femmes et les hommes. L'objectif est de réunir autour du cinéma des artistes défendant la cause des femmes à travers le monde et de rassembler hommes et femmes autour de la progression de l'égalité entre les sexes.

2- Enjeux environnementaux et amélioration des modes de consommation

PRÉSERVATION DES RESSOURCES : AUGMENTATION DU RECYCLAGE ET RÉDUCTION À LA SOURCE



Les pratiques des collaborateurs en termes de tri des déchets en 2019 ont progressé par rapport à 2018, avec une augmentation globale de 48 % du recyclage des déchets avec les **Joyeux Recycleurs**. La réduction du volume de papier recyclé est dû, quant à elle, à une baisse significative des impressions (- 16 %) en 2019 grâce à la réduction du parc d'imprimantes, et à l'accroissement de la digitalisation des pratiques.

VOLUME DE DÉCHETS TRIÉS SUR LES SITES D'ISSY-LES-MOULINEAUX ET LYON

	2019	2018
Papier	9,5 tonnes	13 tonnes
Bouteilles en plastique	168 kg	121 kg
Canettes en aluminium	73 kg	36 kg
Capsules de café	456 kg	267 kg
Gobelets	93 kg	101 kg
Piles	60 kg	60 kg

RATIONALISATION DE L'ÉQUIPEMENT

Dans une volonté d'amélioration constante, de nouvelles mesures ont été prises par SFIL en 2019 afin de rationaliser les équipements informatiques ou téléphoniques existants :

- une opération de réduction très significative du nombre d'imprimantes a été menée, avec la suppression de 49 équipements sur 108, soit une diminution de 45 % du parc,
- afin de diminuer le nombre de téléphones portables d'entreprise, la possibilité a été donnée aux collaborateurs d'utiliser leur appareil mobile personnel pour y installer leur messagerie professionnelle, via une application dédiée et ségréguée. Une centaine de collaborateurs a choisi d'adhérer à ce dispositif, réduisant d'autant le nombre de téléphones professionnels mis en circulation dans l'entreprise,
- enfin, une opération de recyclage de matériel informatique a été effectuée via l'entreprise adaptée ATF Gaia, qui emploie durablement 64 % de travailleurs handicapés.

SENSIBILISATION DES COLLABORATEURS

SFIL attache une grande importance à la sensibilisation de ses collaborateurs, élément incontournable de sa démarche environnementale. En 2019, plusieurs actions ont été organisées :

- à l'occasion de la **Semaine Européenne du Développement Durable**, des ateliers de sensibilisation à l'alimentation saine et durable et à l'éco-citoyenneté au bureau ont été lancés,
- lors de la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets**, un ensemble d'actions a été mené, parmi lesquelles un atelier de réparation d'objets électriques et électroniques défectueux (une douzaine d'objets réparés) et l'opération « réduction des gobelets jetables »,
- afin de célébrer le **4^e anniversaire des Objectifs de Développement Durable des Nations Unies**, les collaborateurs ont été invités à faire connaissance avec les ODD, dont ceux prioritaires par l'entreprise, et ont pu participer à un quiz de connaissances sur le sujet,
- une conférence de direction consacrée à la RSE s'est tenue en septembre, avec la réalisation d'une « fresque climat » qui a permis aux participants de mieux comprendre les origines et les composantes du dérèglement climatique, et d'appréhender leurs actions et interactions complexes.

SFIL poursuit aussi son parrainage de trois ruches itinérantes auprès d'un apiculteur indépendant localisé dans le Cher, et converti, en 2019, à la production biologique (certification Ecocert®). Dans le cadre de ce parrainage, les collaborateurs ont été sensibilisés tout au long de l'année à la protection des abeilles par le biais de communications intranet sur la situation des ruches.



Zepur

Collaboratrice engagée pour l'environnement

« Mon engagement dans les actions de développement durable menées chez SFIL m'a motivée à changer mes propres habitudes au quotidien, au bureau comme à la maison : utilisation d'une tasse durable, achat de produits contenant le moins de plastique possible, et fabrication de certains produits du quotidien moi-même. »

Dans le cadre de l'arrondi sur salaire proposé aux collaborateurs depuis le mois de septembre 2018, plusieurs missions concrètes de protection de la biodiversité, menées par l'organisme **Planète Urgence**, ont pu être soutenues en 2019 : la réhabilitation de l'écosystème d'une mangrove en Indonésie, le reboisement du parc National de la Bénoué au Cameroun, et le reboisement et la redynamisation de la filière soie sauvage à Madagascar. Au total, 772 arbres ont été plantés grâce au soutien apporté par les collaborateurs de SFIL.



Après le lancement de la communauté «**Chloro'SFIL**» réunissant les collaborateurs d'Issy-les-Moulineaux volontaires pour planter et entretenir des plantes visant à verdifier les locaux de l'entreprise, l'initiative a été élargie au site de Lyon.

3. Cohésion sociale et solidarité

Entreprise à taille humaine, SFIL accorde une grande importance à la cohésion des collaborateurs et des équipes, et a poursuivi, en 2019, l'organisation d'événements visant à fédérer et créer du lien au sein de l'entreprise :

- les journées écoles partenaires : au printemps 2019, SFIL a organisé une journée découverte pour 14 des élèves exclusivement féminines de l'ISFA (Institut de Sciences Financières et d'Assurance - Lyon). Parcours de présentation de la direction générale, des directions de SFIL et échanges sur les missions que SFIL pouvaient leur proposer. Trois alternantes issues de cette école ont rejoint SFIL en 2019, grâce à cette journée,
- Journée de découverte des chantiers de Saint-Nazaire : la Direction Générale a invité 40 collaborateurs à passer une journée à Saint-Nazaire pour visiter les chantiers navals et ainsi pouvoir mieux découvrir les projets pour lesquels SFIL est un acteur majeur de financement.

De plus, la journée d'accueil des alternants, qui vise à permettre la meilleure intégration possible de ces nouvelles recrues de talent au sein de SFIL (connaissance de SFIL, présentations des métiers, participation de la direction générale) a été renouvelée en 2019.

Consciente que sa responsabilité sociale va plus loin encore, SFIL encourage ses collaborateurs à s'engager aussi auprès des « autres ».

Parmi les initiatives de solidarité proposées aux salariés :

- La plateforme « **Microdon, l'arrondi solidaire** », permet à chaque collaborateur volontaire de faire un don chaque mois à l'association de son choix : « **L'Étoile de Martin** » qui soutient la recherche sur le cancer chez l'adolescent, ou « **Planète Urgence** » qui développe des programmes de protection de l'environnement par la plantation d'arbres. 13 % des collaborateurs participent au dispositif en 2019,
- Le « **don de jour** » permet à un collaborateur de faire don d'une ou plusieurs journées de repos en faveur d'un collègue qui vient en aide à un proche atteint d'une perte d'autonomie d'une gravité particulière, ou présentant un handicap, par exemple.



Claire

Donatrice Microdon

« L'engagement solidaire n'a jamais été aussi simple avec ce micro-don sur salaire directement prélevé sur mon bulletin de paie depuis près de 2 ans et reversé à 100 % à l'association de mon choix. Une façon simple et indolore de soutenir au quotidien de beaux projets ! »



Enfin, SFIL dispose d'associations sportives et culturelles gérées directement par les salariés, et proposant des activités telles que le football, le badminton, le golf et la chorale.

4. Les indicateurs RSE 2019

Les indicateurs RSE sont mis en place par SFIL dans l'objectif de suivre les actions engagées au regard des 9 Objectifs de Développement Durable des Nations Unies priorités dans le cadre de sa démarche RSE. Ils constituent un cadre visant à améliorer les pratiques et renforcer l'engagement de SFIL.

ODD	Objectifs 2019 SFIL	Indicateurs	Résultats obtenus
 11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES	Participer à un écosystème durable	<ul style="list-style-type: none"> Maintenir la diversité des collaborateurs impliqués 	<ul style="list-style-type: none"> 80 % des Directions représentées dans le groupe « Engagement Collaborateurs »
 12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES	Améliorer les modes de consommation et diminuer l'impact sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> Réduction du parc d'imprimantes Optimisation des actions de recyclage et de valorisation des déchets 	<ul style="list-style-type: none"> 45 % des imprimantes supprimés + 48 % de déchets triés et valorisés

5. Les perspectives 2020

En 2020, SFIL poursuivra son engagement et ses programmes de soutien à la diversité, l'égalité des chances et le droit des femmes.

En termes d'amélioration des pratiques, l'accent sera mis en priorité sur la problématique du plastique, avec le lancement d'une campagne dédiée visant à réduire au maximum son utilisation au sein de l'entreprise, et en termes d'achats de proximité.

Enfin, plusieurs nouvelles initiatives seront menées en termes de cohésion sociale et de solidarité, parmi lesquelles la journée des Sfiloux, prévue début 2020, et durant laquelle les enfants des collaborateurs âgés de 4 à 15 ans seront invités à venir profiter d'animations et d'ateliers de jeux pour découvrir l'environnement de travail de leur(s) parent(s).



SFIL

Société anonyme

Au capital de EUR 130 000 150
RCS de Nanterre 428 782 585

Siège social

1-3 rue du Passeur de Boulogne
92130 Issy-les-Moulineaux
Tél. : +33 (0)1 73 28 90 90

Création-exécution graphique : bai-bao.fr

plus d'infos sur
SFIL.FR 



SFIL

Au service des territoires
et des exportations